

Ressources et emplois de la PEC Premiers enseignements 2017

L'ESSENTIEL

EXCÉDENT DES EMPLOIS SUR LES RESSOURCES, HAUSSE DES AIDES AUX PERSONNES PHYSIQUES ET AUX PERSONNES MORALES

L'ordonnance n°2016-1408 du 20 octobre 2016 s'est traduite par la disparition des CIL et de l'UESL et par la centralisation de la collecte de la PEEC entre les mains d'un collecteur unique. Au 31 décembre 2016, l'ensemble des actifs et passifs des ex-CIL et l'UESL ont été dévolus aux entités du Groupe Action Logement. Par ailleurs, les 9 ex-GIE rattachés aux ex-CIL ont été dévolus à l'entité ALS. Selon les données 2017 recueillies par l'Agence, les ressources diminuent en 2017 de 7,3% alors que les emplois augmentent de 2,4%. Le solde global ressources-emplois est déficitaire de 202,0 millions d'euros. Le montant observé du financement sur fonds PEC accordés aux personnes morales est de 1 582,4 millions d'euros, soit un montant compris entre les enveloppes minimales et maximales prévues pour l'exercice 2017 par la convention quinquennale 2015-2019 du 2 décembre 2014 et l'avenant du 21 juillet 2016. Quant au financement sur fonds PEC au profit des personnes physiques, le montant constaté est de 891,0 millions d'euros, soit un niveau proche de la limite inférieure de l'enveloppe conventionnelle. En revanche, le financement des politiques publiques nationales atteint les niveaux attendus. Ce financement représente 27,8% des emplois PEC, avec un montant de 959 millions. L'exercice 2017 constitue la dernière année d'application de la convention quinquennale 2015-2019. La convention quinquennale 2018-2022 signée le 16 janvier 2018 est venue remplacer les objectifs d'emplois à compter de l'exercice 2018. Pour rappel, l'exercice 2016 a été marqué par la fin du dispositif de compensation de la collecte des entreprises de 10 à 20 salariés versée par l'État pour 133,3 millions d'euros engendrant une baisse de la collecte de 5,9%.

1	DESCRIPTION DES DONNÉES	2
2	VUE D'ENSEMBLE TOUS FONDS CONFONDUS.....	3
	2.1 Synopsis des ressources et emplois PEC	3
	2.2 Ressources PEC.....	5
	2.3 Emplois PEC	8
	2.4 Trésorerie globale.....	8
3	RESSOURCES ET EMPLOIS DE LA PEEC.....	9
	3.1 Synopsis des ressources et emplois PEEC.....	9
	3.2 Collecte PEEC.....	12
	3.3 Cessions d'actifs et retours de prêts PEEC.....	13
	3.4 Financements PEEC : personnes morales	14
	3.5 Financements PEEC : personnes physiques.....	15
	3.6 Contributions aux politiques publiques.....	16
4	RESSOURCES ET EMPLOIS DU FONDS DE GARANTIE.....	17
	4.1 Fonctionnement du fonds de garantie.....	17
	4.2 Emplois et Ressources du fonds de garantie.....	17
5	RESSOURCES ET EMPLOIS DE LA PSEEC	18
	5.1 Synopsis des ressources et emplois PSEEC	18
	5.2 Collecte PSEEC	18
	5.3 Cessions d'actifs et retours de prêts PSEEC.....	19
	5.4 Financements PSEEC : personnes morales.....	20
	5.5 Financements PSEEC : personnes physiques	20
6	RESSOURCES ET EMPLOIS DE LA PEAEC.....	21
	6.1 Synopsis des ressources et emplois PEAEC.....	21
	6.2 Collecte PEAEC.....	22
	6.3 Cessions d'actifs et retours de prêts PEAEC.....	22
	6.4 Financements PEAEC : personnes morales	22
	6.5 Financements PEAEC : personnes physiques.....	22
7	RESSOURCES ET EMPLOIS DU FONDS DE FONCTIONNEMENT.....	23
	7.1 Fonctionnement du fonds	23
	7.2 Emplois et Ressources du fonds de Fonctionnement.....	23
	ANNEXE	25

Annabelle DAMECOUR

Chargée d'études financières individuelles
annabelle.damecour@ancols.fr

Tanya HALIL

Cheffe du département études financières individuelles
tanya.halil@ancols.fr

Sous la direction de :

Marcelline MONTRÉSOR-TIMPESTA

Supervision : Arnaud GÉRARDIN

Directeur de la publication :

Pascal MARTIN-GOUSSET



1 DESCRIPTION DES DONNÉES

Les données analysées dans ce document proviennent :

- ▶ des recueils de données de l'ANCOLS pour les exercices 2015 et 2016. Elles concernent les anciens collecteurs associés de l'UESL et portent sur les données définitives.
- ▶ des comptes annuels de l'UESL pour les chiffres de l'exercice 2016 relatifs au financement des politiques nationales Action Logement et des politiques publiques nationales.
- ▶ des comptes annuels d'ALS pour les chiffres de l'exercice 2017.

L'ANCOLS attire l'attention sur la non-exhaustivité des données obtenues de la part d'ALS au titre de l'exercice 2017. En effet, l'ANCOLS a obtenu une balance présentée par fonds ne mentionnant que des flux de clôture. Cette balance ne permet pas d'obtenir les flux financiers de l'année, ni ventilés géographiquement, ni selon une répartition Groupe/Hors Groupe¹. En outre, les données suivantes ne nous ont pas été transmises pour les différents fonds PEEC, PSEEC et PEAEC :

- Collecte sous forme de prêts ;
- Retours de prêts aux personnes physiques et personnes morales ;
- Financements sous forme de prêts et sous forme de subventions pour les personnes physiques et les personnes morales.

En l'absence de ces données, l'Agence n'a pas été en mesure de réaliser les analyses suivantes :

- ▶ Analyse Groupe/Hors Groupe des financements accordés ;
- ▶ Analyse de la répartition régionale de la collecte et des financements de l'exercice ;

Pour pallier ces manquements, ALS nous a transmis des données de gestion pour les fonds PEEC, PSEEC et PEAEC, soit :

- ▶ les ressources définitives 2017 (collecte, retours de prêts, ...), les données relatives à la collecte étant ventilées par région ;
- ▶ le détail des financements versés aux personnes physiques et personnes morales ventilé par région.

Il est important de noter que ces données utilisées pour certaines de nos analyses constituent des données de gestion (données opérationnelles issues des outils métier) et non des données financières (données comptables) contrairement aux données 2016 et 2015. Elles peuvent donc présenter des écarts avec la comptabilité.

L'analyse des premières tendances pour l'année 2017 développée ci-après concerne aussi bien les fonds issus de la PEEC (Participation des employeurs à l'effort de construction) et de la PSEEC (Participation supplémentaire des employeurs à l'effort de construction) que ceux issus de la PEAEC (Participation des employeurs agricoles à l'effort de construction encore appelée « PEEC agricole ») ainsi que ceux du fonds de

¹ L'ordonnance n° 2016-1408 du 20 octobre 2016 relative à la réorganisation de la collecte de la participation des employeurs à l'effort de construction prévoit à son article L.313-17-3 le principe de non-discrimination entre les personnes morales groupe et hors groupe concernant la distribution des emplois de la participation.

garantie. Le décret de gestion des fonds signé le 21 décembre 2017 est venu préciser le fonctionnement de chaque fonds. Les agrégats analysés ne recouvrent pas l'exhaustivité des emplois et des ressources, mais portent sur leurs principales composantes et excluent les flux de gestion courante ainsi que quelques éléments accessoires et/ou fortement impactés par les opérations d'inventaire. Les données traduisent des flux effectifs de ressources et d'emplois² pour les années observées et ne prennent pas en compte les engagements hors bilan. Sauf indication contraire, elles sont exprimées en millions d'euros.

2 VUE D'ENSEMBLE TOUS FONDS CONFONDUS

2.1 SYNOPSIS DES RESSOURCES ET EMPLOIS PEC³

La vision synoptique des flux financiers nets observés pour les fonds PEEC, PSEEC et PEAEC (cf. Tableau 1, page 5) fait ressortir les principales tendances suivantes :

- ▶ s'agissant du financement des personnes morales, il représente 45,9% du total des interventions de l'exercice 2017 et 48,1% du total des emplois nets observés. Les résultats synthétisés dans le Tableau 1 montrent que les flux nets de financements sont positifs ou à l'équilibre pour toutes les catégories de personnes morales.
- ▶ concernant le financement des personnes physiques, soit 26,2% des interventions pour l'exercice 2017 et 18,9% pour la période 2015-2017, leur **dynamique est contrastée** suivant la nature du financement. **Pour l'exercice 2017, les prêts pris dans leur ensemble génèrent un flux net négatif** tandis que les **subventions dégagent logiquement un flux net positif**. À noter qu'à compter de l'exercice 2017, le financement de l'ensemble GURL et VISALE est réalisé par le biais du fonds de garantie⁴ et celui de l'APAGL est réalisé par le biais du fonds de fonctionnement et non plus par le biais du fonds PEEC comme c'était le cas pour les exercices 2015 et 2016 ;
- ▶ pour ce qui est du **financement des politiques publiques nationales**, il représente **27,8% des interventions** de l'exercice 2017 et **54,2% des flux financiers nets de l'année**. Ces **flux financiers sont positifs** pour l'ensemble des rubriques qui les composent : PNRU, ANAH/FNAL et ANIL/ADIL.

L'exercice 2016 est marqué par la fin du dispositif de compensations⁵ de collecte des entreprises de 10 à 20 salariés d'un montant de 133,3 millions d'euros annuel. La collecte nette baisse donc de 5,9% par rapport à l'exercice précédent et s'établit à 1 617,1 millions d'euros.

Comme le montre le Graphique 1 ci-après, la synthèse des principaux flux de ressources et d'emplois de la PEC sur la période 2015-2017 met en évidence contrairement aux exercices précédents un excédent des emplois sur les ressources : le solde atteint en effet -202,0 millions d'euros en 2017, contre un excédent de 134,7 millions d'euros en 2016 et de 436,8 millions d'euros en 2015. Les ressources de la PEEC ne reposent

² Il s'agit de flux rattachés à l'exercice qu'ils se soient ou non traduits par des mouvements de trésorerie.

³ La participation à l'effort de construction (PEC) regroupe l'ensemble formé par la participation des employeurs à l'effort de construction (PEEC), la participation supplémentaire des employeurs à l'effort de construction (PSEEC) et la participation des employeurs agricoles à l'effort de construction (PEAEC).

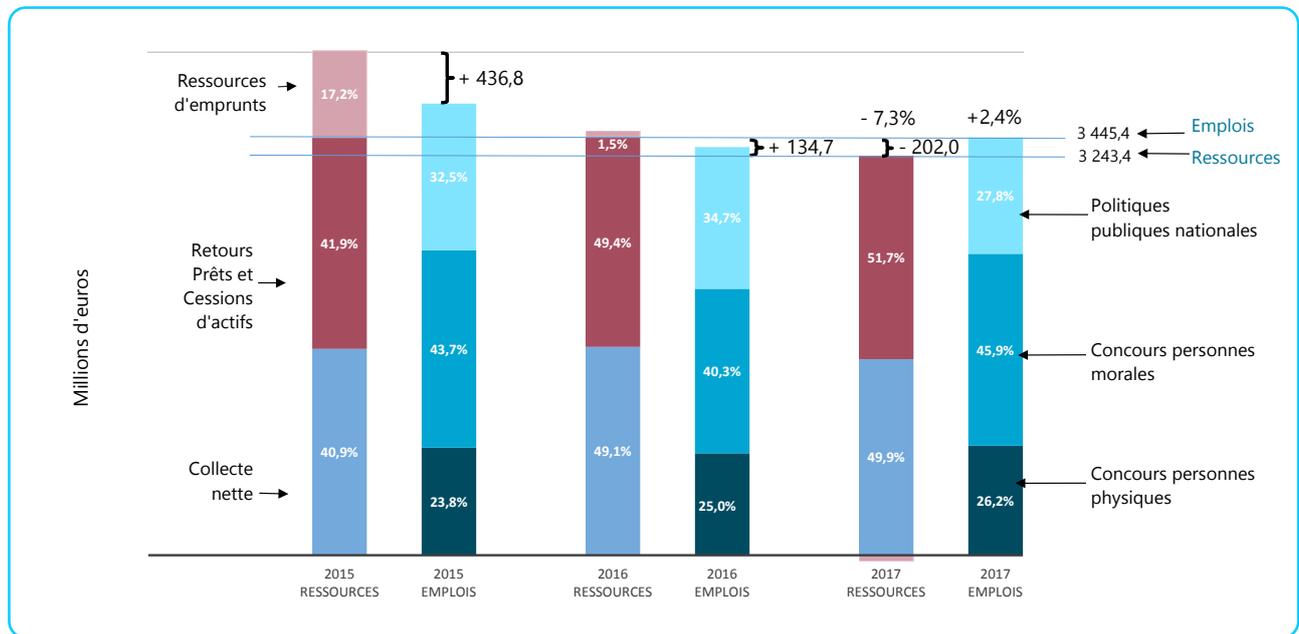
⁴ Le dispositif VISALE a été étendu à la PEAEC par le décret du 21 janvier 2018 relatif à la baisse de l'aide personnalisée au logement dans le cadre du dispositif de réduction de loyer de solidarité et modifiant le code de la construction et de l'habitation.

⁵ Comme cité dans l'article 2 du projet d'avenant à la convention quinquennale 2018-2022, le projet de loi PACTE prévoit de rehausser le seuil d'assujettissement à la PEEC de 20 à 50 salariés. Ce nouveau dispositif s'appliquera sur la collecte à compter de l'exercice 2019. Une compensation de l'Etat sera alors versée par l'État, sachant que la compensation de 133,3 millions d'euros par an a été supprimée par l'article 36 de la loi de finances pour 2017 à compter de l'exercice 2017.



désormais plus que sur deux composantes, d'une part, la collecte et, d'autre part, les retours de prêts et les cessions d'actifs.

Graphique 1 : Évolution comparée des principaux flux de ressources et d'emplois au titre de la PEC (hors gestion courante)



Source : ANCOLS (recueils définitifs exercices 2017, 2016 et 2015).

Tableau 1 : Vision synoptique des flux financiers nets observés au titre de la PEC

Données en millions d'euros

	Exercice 2017						Cumul 2015 - 2017					
	Nouvelles interventions (A)		Retours et remboursements (B)		Emplois nets (A-B)		Nouvelles interventions (A)		Retours et remboursements (B)		Emplois nets (A-B)	
Trésorerie globale initiale [1]	3 127,2						3 147,7					
Prêts	1 388,2		731,1		657,1		3 392,2	2 211,3		1 180,9		
Titres							488,6			488,6		
Subventions	194,2				194,2		685,0			685,0		
Total Personnes Morales	1 582,4	45,9%	731,1	43,6%	851,3	48,1%	4 565,8	46,8%	2 211,3	43,1%	2 354,5	51,1%
Prêts	778,4		944,9		-166,5		1 581,4	2 924,8		-1 343,4		
Subventions	125,5				125,5		262,4			262,4		
Total Personnes Physiques	903,9	26,2%	944,9	56,4%	-41,0	-2,3%	1 843,9	18,9%	2 924,8	56,9%	-1 080,9	-23,4%
PNRU	850,0				850,0		2 610,0			2 610,0		
ANAH/FNAL	100,0				100,0		700,0			700,0		
ANIL/ADIL	9,0				9,0		27,0			27,0		
Divers et financements non ventilés							0,0			0,0		
Total Politiques Publiques Nationales	959,0	27,8%			959,0	54,2%	3 337,0	34,2%			3 337,0	72,4%
Total lié aux interventions [2]	3 445,4	100,0%	1 676,0	100,0%	1 769,3	100,0%	9 746,7	100,0%	5 136,1	100,0%	4 610,6	100,0%
Ressources d'emprunt [3]			50,2		-50,2		827,3	109,5		717,8		
Collecte [4]	1 782,5		165,0		1 617,6		3 726,1	329,2		3 397,0		
Flux d'emplois et de ressources [4+3-2] [5]	-1 662,8		-1 460,9		-202,0		-5 193,2	-4 697,4		-495,8		
Trésorerie calculée [5+1] [6]					2 925,3					2 651,8		
Autres flux et décalages de trésorerie [7]					690,1					963,5		
Trésorerie globale finale [7+6] [8]					3 615,3					3 615,3		

Légende des couleurs :

- Flux financier positif ■
- Flux financier à l'équilibre ■
- Flux financier négatif ■

Source : ANCOLS (recueils définitifs exercices 2017, 2016 et 2015)

Notes de lecture : Les flux financiers expriment la différence entre les emplois (nouvelles interventions) et les ressources (retours et remboursements, la collecte nette et les cessions d'actifs). Lorsque les emplois sont supérieurs aux ressources, ces flux financiers sont positifs. Dans le cas contraire, ces flux financiers sont négatifs. Cette convention de signe ne s'applique qu'à la ligne [2] du tableau 1, ci-dessus. La collecte nette est égale à la collecte brute diminuée des remboursements reçus sous forme de prêts. Les ressources d'emprunt nettes désignent les ressources d'emprunt diminuées des remboursements. Les « retours et remboursements » sont constitués des retours de prêts et des cessions d'actifs. La collecte nette PEC (PEEC, PSEEC, PEAE) a vocation à être consommée au maximum pour financer les emplois.

2.2 RESSOURCES PEC

Selon les articles L.313-3, R.313-29-1 et R.313-29-2 du CCH, les ressources de la PEEC et de la PSEEC sont issues :

- ▶ des versements reçus des assujettis, sous déduction des remboursements faits au titre de la participation antérieurement perçue sous forme de prêts (collecte nette) ;
- ▶ des retours de prêts antérieurs consentis grâce aux ressources de la PEEC et de la PSEEC ;
- ▶ des emprunts d'Action Logement ;
- ▶ de l'affectation de tout ou partie du résultat d'Action Logement.

Appréciées en termes de flux effectifs, les ressources se limitent en réalité :

- ▶ à la collecte nette reçue (obligatoire et volontaire) ;

- ▶ aux retours de prêts accordés aux personnes morales et physiques ;
- ▶ et aux produits des cessions d'actifs financés sur fonds P(S)EEC.

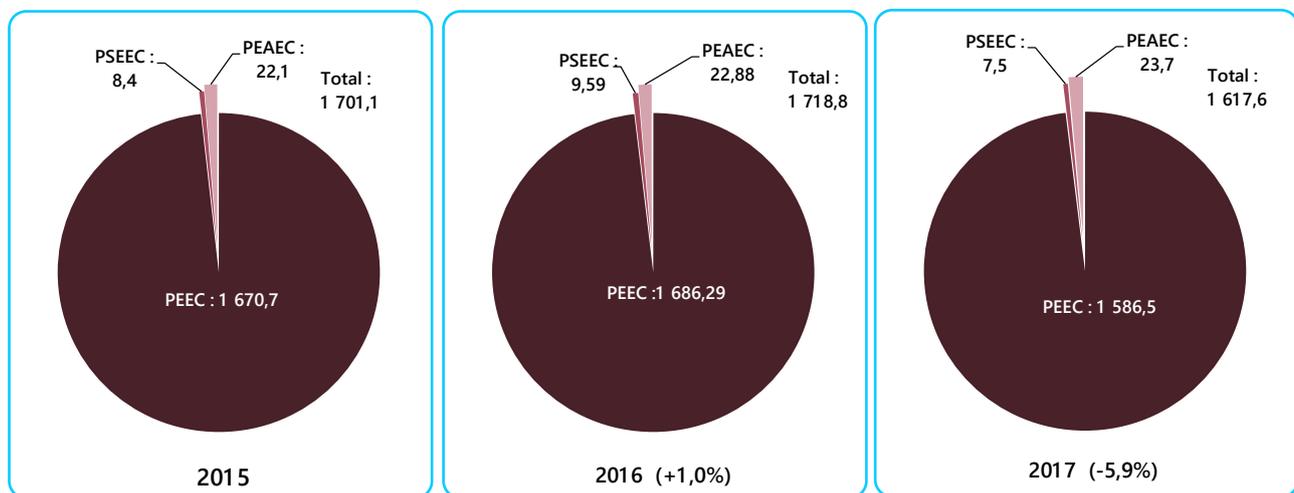
Les ressources de la PEAEC obéissent à des principes identiques à ceux déterminant les ressources de la PEEC.

En raison d'une baisse de la collecte nette PEC de 5,9% pour atteindre 1 617,6 millions d'euros en 2017, les ressources globales de la PEC s'élèvent à 3 243,4 millions d'euros, soit 7,3% de moins qu'en 2016. La suppression par la loi de finances 2017 de la compensation reçue de l'Etat pour le passage de 10 à 20 salariés du seuil d'assujettissement à la PEEC constitue l'une des principales causes de la diminution des ressources globales de la PEC. En effet, cette compensation représentait en 2016 un total de 7,9% de la collecte totale. Quant aux retours de prêts et les cessions d'actifs, ils baissent de 3,0% pour s'élever à 1 676,0 millions d'euros à fin 2017. Au final, contrairement aux deux exercices précédents, les ressources ne dépassent pas le niveau des emplois.

2.2.1 Collecte totale

La **collecte nette totale** PEC reçue correspond à l'ensemble des fonds reçus des employeurs sous forme de subventions et sous forme de prêts, sous déduction des remboursements faits aux employeurs des fonds antérieurement perçus sous forme de prêts. Ces fonds peuvent être reçus au titre de la PEEC, de la PSEEC ou de la PEAEC. Leur montant annuel global diminue de 5,9% entre 2016 et 2017 pour atteindre un montant de 1 617,6 millions d'euros au cours de l'exercice 2017, comme l'illustre le graphique ci-dessous. Cette baisse de 5,9% est liée à la fin du dispositif de compensation de collecte des entreprises de 10 à 20 salariés (133,3 millions d'euros par an) à compter de l'exercice 2017. Les versements progressent de 2% sur l'année, hors compensation de l'Etat.

Graphique 2 : Évolution entre 2015 et 2017 de la collecte nette totale



Source : ANCOLS (recueils définitifs exercices 2017, 2016 et 2015)

L'analyse de la dispersion géographique de la collecte en fonction de la localisation du siège de l'entreprise cotisante montre une très forte concentration en Île-de-France.

Les années précédentes, l'analyse de la dispersion géographique de la collecte était réalisée en fonction de la localisation du siège de l'organisme collecteur, désormais l'analyse est réalisée en fonction de la localisation des établissements verseurs (données brutes transmises par ALS). De fait, il n'est pas possible d'établir de comparaison par rapport à 2016.

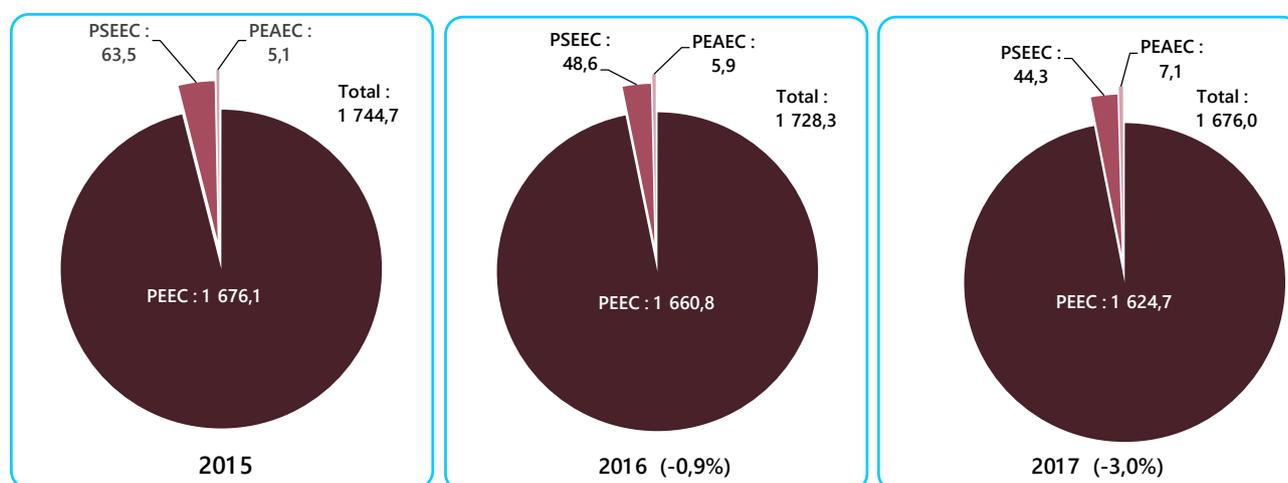
Les données recueillies auprès d'Action Logement Services montrent en effet que presque la moitié de la collecte nette totale (47,5%) provient d'entreprises dont le siège est situé en région Île-de-France. La majorité des entreprises cotisantes à la PEEC sont localisées en Île-de-France.

2.2.2 Cessions d'actifs et retours de prêts

Les retours de prêts correspondent aux remboursements reçus par Action Logement Services sur les prêts que les ex-CIL ont antérieurement accordés. Avec les cessions d'actifs, ils forment des ressources endogènes pour Action Logement Services.

Les **retours de prêts et cessions d'actifs** peuvent résulter d'emplois antérieurs au titre de la PEEC, de la PSEEC ou de la PEAEC. Leur niveau annuel global s'élève à 1 676,0 millions d'euros au titre de l'exercice 2017, soit une diminution de 3,0% sur la période par rapport à 2016.

Graphique 3 : Évolution entre 2015 et 2017 des cessions d'actifs et retours de prêts



Source : ANCOLS (recueils définitifs exercices 2017, 2016 et 2015)

2.2.3 Ressources d'emprunt nettes

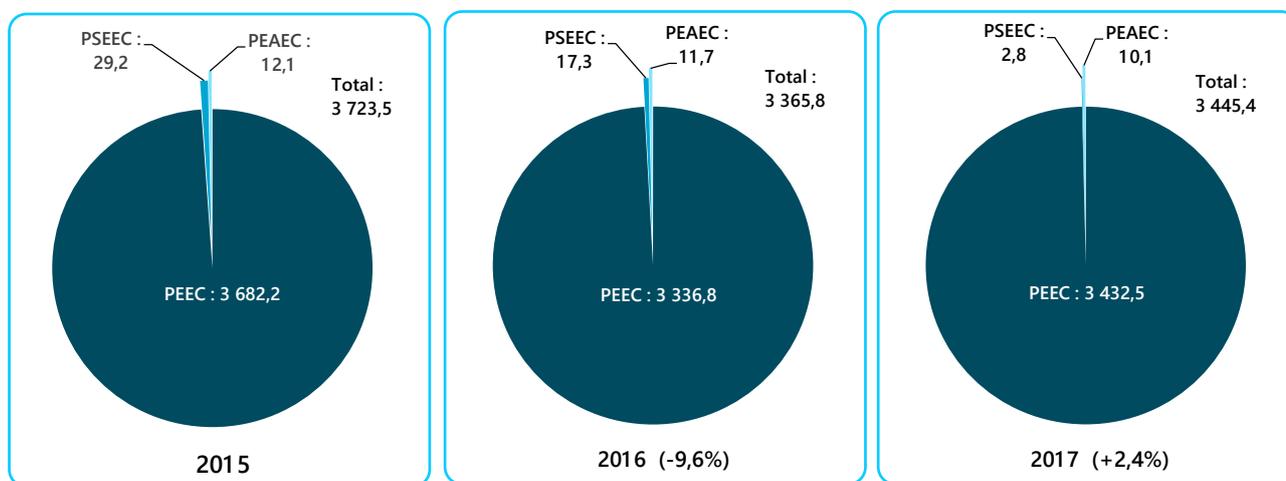
En application du cadre légal régissant son activité, Action Logement Services ne peut s'endetter que pour le financement des emplois de la PEEC, les ressources des emprunts ainsi contractés devant être intégrées dans les ressources de la PEEC en vertu de l'article L.313-3 du CCH.

Cet endettement résulte d'une convention entre l'ex-UESL et la CDC prévoyant un emprunt de 3 milliards d'euros sur la période 2013-2017. Au titre de l'exercice 2017, aucune somme n'a été débloquée par Action Logement Services selon les données déclarées par Action Logement Services. Des remboursements ont été réalisés sur le capital restant dû à hauteur de 50,2 millions d'euros. Aussi, **les ressources nettes issues de l'emprunt sont négatives et s'élèvent à -50,2 millions d'euros pour l'année 2017** selon les données contre un solde net positif de 52,3 millions d'euros en 2016. Le montant total des ressources d'emprunt nettes mobilisé sur la période de 2015 à 2017 atteint 717,8 millions d'euros.

La loi du 25 mars 2009 et ses décrets d'application (décrets-emplois et décret-enveloppes) ont redéfini le périmètre d'intervention d'Action Logement. La loi ALUR a fait évoluer le mode de détermination des enveloppes ainsi que les modalités de mise en œuvre qui font désormais l'objet de conventions quinquennales entre l'État et l'ex-UESL pour les emplois réalisés à partir de l'année 2015. L'exercice 2017 constitue le dernier exercice d'application de la première convention quinquennale couvrant la période 2015-2019, en effet le 16 janvier 2018 a été signée une nouvelle convention quinquennale⁶ pour les exercices 2018 à 2022 qui se substitue à la précédente.

L'exercice 2017 marque une hausse des emplois de la PEC par rapport à l'exercice 2016. Les **emplois de la PEC (PEEC, PSEEC et PEAC) s'élèvent à 3 445,4 millions d'euros en 2017 contre 3 365,8 millions d'euros l'exercice précédent, soit une hausse de 2,4%.**

Graphique 4 : Évolution entre 2015 et 2017 des emplois



Source : ANCOLS (recueils définitifs exercices 2017, 2016 et 2015)

Concernant le cas particulier des emplois PEEC qui représentent la principale composante de l'activité d'Action Logement, la **convention quinquennale 2015-2019, modifiée par l'avenant n° 1 du 21 juillet 2016**, a prévu pour l'exercice 2017 une **enveloppe minimale de 3 129,0 millions d'euros** et une **enveloppe maximale de 3 898,0 millions d'euros**. Le **niveau observé** des emplois, qui s'établit à **3 445,4 millions d'euros d'après les données**, permet de déduire que le **niveau définitif des emplois devrait être à un niveau équidistant des limites maximale et minimale** définie par la convention, **mais avec des résultats variables selon les catégories d'emplois.**

2.3 TRÉSORERIE GLOBALE

La trésorerie globale d'Action Logement Services s'élève à 3 615,3 millions d'euros (cf. Tableau 2, ci-après), soit une augmentation de 15,6% par rapport à l'exercice 2016. Après neutralisation de la collecte de l'exercice, la trésorerie disponible (trésorerie globale nette de la collecte) s'améliore de 41,8% pour s'établir à 1 997,8 millions d'euros contre 1 408,5 millions d'euros en 2016. La trésorerie globale de 2016 prend en compte la trésorerie des 9 GIE qui sont dévolus dans ALS avant le 1^{er} janvier 2017.

⁶ Un avenant à la nouvelle convention quinquennale signée le 16 janvier 2018 est en cours de signature.

La progression de la trésorerie globale d'Action Logement Services sur l'exercice 2017 s'explique par le contexte exceptionnel lié à la réorganisation des comptes de trésorerie par fonds et la gestion centralisée de la trésorerie, qui n'est plus répartie entre les 20 ex-CIL et l'ex-UESL.

Tableau 2 : Synthèse de la trésorerie d'Action Logement Services de 2015 à 2017

Données en millions d'euros

Rubriques	Exercice 2017							Exercice 2016	Variation 2017/2016	Exercice 2015
	Fonds PEEC	Fonds PSEEC	Fonds PEAEAC	Fonds de garantie	Fonds de fonctionnement	Total	%			
Valeurs Mobilières de Placement	53,11			85,09	854,66	992,86	27,5%	927,58	7,0%	1 203,07
Disponibilités nettes	687,89	10,62	22,78	71,35	1 828,74	2 621,38	72,5%	2 199,66	19,2%	2 188,34
Virements internes	0,72	0,02	0,00	0,07	0,28	1,10	0,0%			
Créances entre fonds (*)	2 006,81	428,97	133,71	-56,88	-2 512,60	0,00	0,0%			
Trésorerie globale (A)	2 748,53	439,61	156,49	99,63	171,07	3 615,33	100,0%	3 127,23	15,6%	3 391,41
Collecte totale PEEC	1 586,46					1 586,46	98,1%	1 686,29	-5,9%	1 670,68
Collecte totale PSEEC		7,46				7,46	0,5%	9,59	-22,2%	8,36
Collecte totale PEAEAC			23,65			23,65	1,5%	22,88	3,4%	22,06
Collecte totale (B)	1 586,46	7,46	23,65			1 617,58	44,7%	1 718,77	-5,9%	1 701,09
Trésorerie globale nette de la collecte (A-B)	1 162,07	432,15	132,84	99,63	171,07	1 997,75	55,3%	1 408,47	41,8%	1 690,33

Les exercices 2015 et 2016 comprennent la trésorerie des ex-CIL et de l'ex-UESL.

L'exercice 2016 comprend la trésorerie (15,8 millions d'euros) des 9 GIE dévolus à ALS en 2017

(*) Le poste "créances entre fonds" est un compte de liaison qui a permis de reventiler par fonds les comptes de trésorerie provenant des ex-CIL

Source : ANCOLS (recueils définitifs exercices 2017, 2016 et 2015).

Conformément au décret n°2017-1730 du 21 décembre 2017 relatif à la gestion des fonds, chaque fonds doit disposer d'une trésorerie distincte. ALS a utilisé des comptes de liaison afin de ventiler les comptes de trésorerie des anciens CIL par fonds. Il s'agit du compte « créances entre fonds » présenté dans le tableau ci-dessus. L'Agence constate que le principe d'étanchéité n'est donc pas respecté, et que ce mécanisme va perdurer tant que les comptes de trésorerie concernés ne sont pas clôturés.

3 RESSOURCES ET EMPLOIS DE LA PEEC

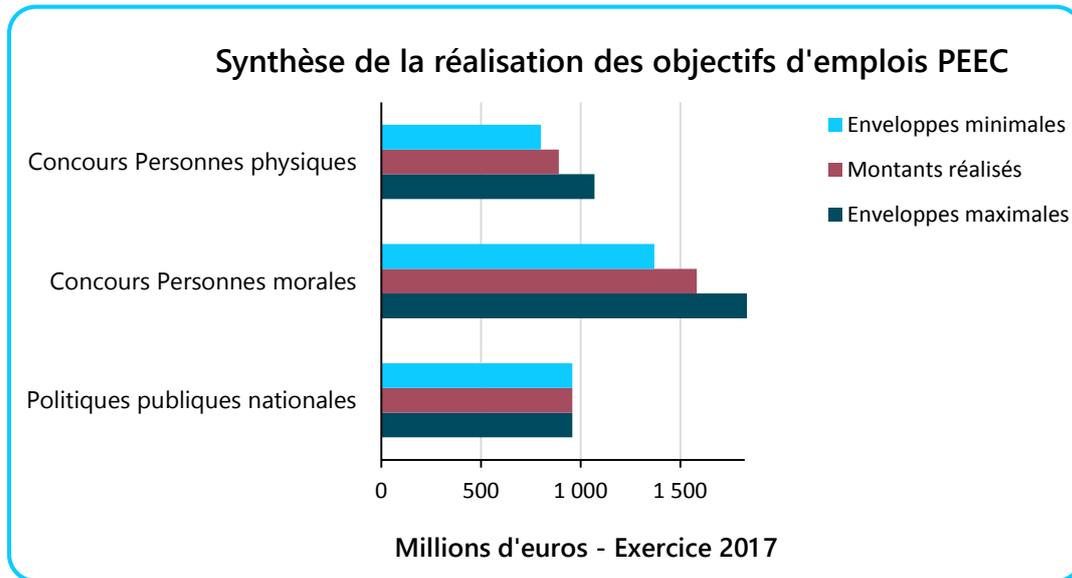
3.1 SYNOPSIS DES RESSOURCES ET EMPLOIS PEEC

Les articles L.313-3 et R.313-12 à R.313-20-3 du Code de la construction et de l'habitation (CCH) définissent les règles d'utilisation des fonds issus de la PEEC. En application de ces dispositions, les enveloppes allouées aux différentes catégories d'emplois et leurs modalités de mise en œuvre font l'objet de conventions quinquennales entre l'État et Action Logement pour les emplois réalisés à partir de l'année 2015. Ainsi, les objectifs d'emplois de la période 2015-2019 ont été définis dans la convention du 2 décembre 2014, qui a été modifiée par l'avenant n°1 du 21 juillet 2016. La vision synoptique des emplois nets observés pour les fonds PEEC est présentée dans le Tableau 3. L'analyse qui ressort de la **vision synoptique des emplois nets observés pour l'ensemble des fonds peut être transposée au niveau de la PEEC** étant donné que la PEEC représente la quasi-totalité de ces fonds (cf. Tableau 3).

Le total des emplois PEEC s'élève à 3 432,5 millions d'euros sur l'exercice 2017. Comme l'illustre le graphique 5, le montant réalisé de 891,0 millions d'euros est plus proche de l'enveloppe minimale prévue par la convention quinquennale 2015-2019 pour les concours accordés aux personnes physiques que de l'enveloppe maximale et se situe à un niveau médian de la fourchette prévue par la convention pour les personnes morales

(1 582,4 millions d'euros). Le financement des politiques publiques nationales (959,0 millions d'euros) correspond au montant prévu par la convention quinquennale⁷.

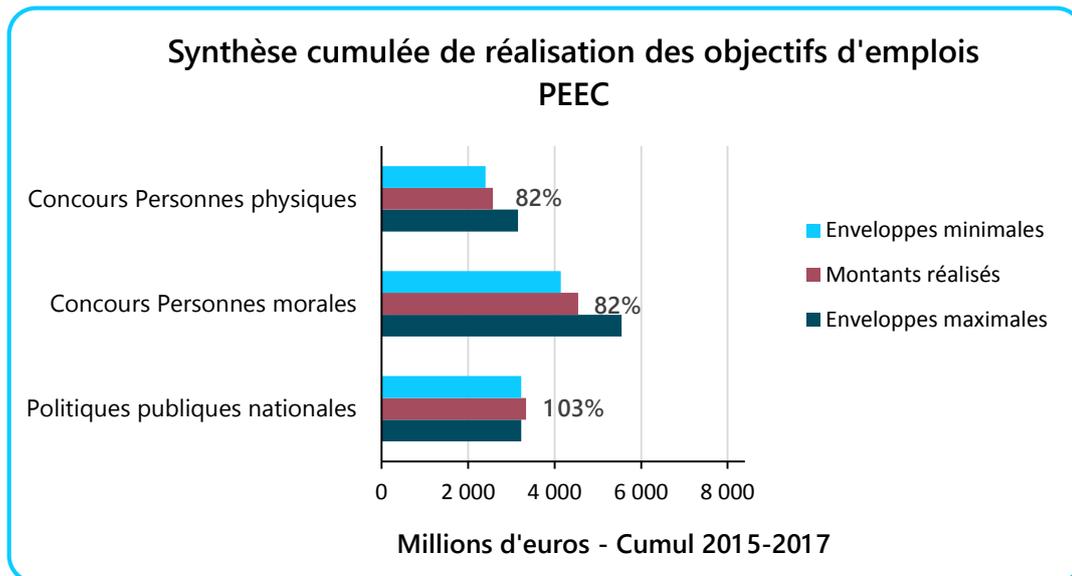
Graphique 5 : Niveaux d'atteinte des objectifs d'emplois PEEC pour l'exercice 2017



Source : ANCOLS (recueils définitifs exercices 2017, 2016 et 2015).

Le Graphique 6 présente la synthèse cumulée de la réalisation des objectifs d'emplois pour la période 2015-2017, sachant que l'exercice 2017 est le troisième et dernier de cette période. **Les concours aux personnes morales et aux personnes physiques réalisés sur 2017 représentent dans les deux cas 82% de l'enveloppe maximale déterminée par la convention quinquennale pour la période 2015-2019. Le financement des politiques publiques nationales dépasse le montant maximal de l'enveloppe qui lui est dédiée pour la même période.**

⁷ La présente note expose une analyse globale du niveau de réalisation des objectifs d'emplois. Toutefois, une analyse plus détaillée figure en Annexe de ce document (voir page 23).



Source : ANCOLS (recueils définitifs exercices 2017, 2016 et 2015).

Comme le montre le Tableau 3 en page 12, les **financements accordés aux personnes morales** génèrent pour Action Logement une **contribution nette de 864,2 millions d'euros** sur l'exercice 2017. Sur la **période cumulée 2015-2017**, les **concours nets aux personnes morales s'élèvent à 2,4 milliards d'euros, soit 50,6% du total des contributions nettes d'Action Logement**.

Il ressort également de la lecture de ce tableau que sur l'exercice 2017, les **financements des personnes physiques** génèrent globalement un **flux net négatif de 15,4 millions d'euros** s'expliquant par :

- ▶ un **flux net négatif de 140,4 millions d'euros** sur les **prêts** ;
- ▶ et un **flux net positif de 125,0 millions d'euros** sur les **subventions**.

L'exercice 2017 voit se poursuivre la tendance observée lors des exercices précédents, soit un **renforcement des financements en direction des personnes morales par rapport à ceux à destination des personnes physiques**, le niveau de ces derniers augmentant légèrement sur la période.

⁸ La convention quinquennale devait s'étendre sur la période 2015-2019. Les niveaux de réalisation des objectifs d'emplois pour la période initialement prévue sont les suivants : les concours accordés aux personnes physiques, les concours accordés aux personnes morales et le financement des politiques publiques nationales représentent respectivement 49%, 51% et 75% de l'enveloppe maximale prévue par cette convention.

Tableau 3 : Vision synoptique des flux financiers nets observés au titre de la PEEC

Données en millions d'euros

	Exercice 2017						Cumul 2015 - 2017					
	Nouvelles interventions (A)		Retours et remboursements (B)		Emplois nets (A-B)		Nouvelles interventions (A)		Retours et remboursements (B)		Emplois nets (A-B)	
Prêts	1 388,2		718,3		669,9		3 371,6		2 165,0		1 206,6	
Titres							487,8				487,8	
Subventions	194,2				194,2		685,0				685,0	
Total Personnes Morales	1 582,4	46,1%	718,3	44,2%	864,2	47,8%	4 544,4	47,0%	2 165,0	43,6%	2 379,4	50,6%
Prêts	766,0	22,3%	906,4		-140,4		1 521,2		2 796,7		-1 275,5	-27,1%
Subventions	125,0				125,0		260,9				260,9	
Total Personnes Physiques	891,0	26,0%	906,4	55,8%	-15,4	-0,8%	1 782,1	51,9%	2 796,7	56,4%	-1 014,6	-21,6%
PNRU	850,0				850,0		2 610,0				2 610,0	
ANAH/FNAL	100,0				100,0		700,0				700,0	
ANIL/ADIL	9,0				9,0		27,0				27,0	
Divers et financements non ventilés							0,0				0,0	
Total Politiques Publiques Nationales	959,0	27,9%			959,0	53,0%	3 337,0	34,5%			3 337,0	71,0%
Total lié aux interventions [1]	3 432,5	100,0%	1 624,7	100,0%	1 807,8	100,0%	9 663,5	100,0%	4 961,7	100,0%	4 701,8	100,0%
Ressources d'emprunt			50,2		-50,2		827,3		109,5		717,8	
Collecte	1 747,8		161,3		1 586,5		5 425,8		-482,3		5 908,1	
Flux d'emplois et de ressources [3+2-1] [4]	-1 684,7		-1 413,1		-271,5		-3 410,4		-5 334,4		1 924,1	

Légende des couleurs :

Flux financier positif	
Flux financier à l'équilibre	
Flux financier négatif	

Source : ANCOLS (recueils définitifs exercices 2017, 2016 et 2015).

Notes de lecture : Les flux financiers expriment la différence entre les emplois (nouvelles interventions) et les ressources (retours et remboursements, la collecte nette et les cessions d'actifs). Lorsque les emplois sont supérieurs aux ressources, ces flux financiers sont positifs. Dans le cas contraire, ces flux financiers sont négatifs. Cette convention de signe ne s'applique qu'à la ligne [1] du tableau 3, ci-dessus. La collecte nette est égale à la collecte brute diminuée des remboursements reçus sous forme de prêts. Les ressources d'emprunt nettes désignent les ressources d'emprunt diminuées des remboursements. Les « retours et remboursements » sont constitués des retours de prêts et des cessions d'actifs. La collecte nette PEC (PEEC, PSEEC, PEAEC) a vocation à être consommée au maximum pour financer les emplois.

3.2 COLLECTE PEEC

Selon les données recueillies par l'Agence, la PEEC nette reçue est de 1 586,5 millions d'euros en 2017, soit une baisse de 5,9% par rapport à 2016 (voir Tableau 4).

Tableau 4 : PEEC nette reçue de 2015 à 2017

Données en millions d'euros

Rubriques	Exercice 2017		Exercice 2016		Variation 2017/2016	Exercice 2015	
	Montant	%	Montant	%		Montant	%
Participation obligatoire subventions	1 419,87	89,5%	1 399,68	83,0%	+ 1,4%	1 378,18	82,5%
Compensation 10/20			133,30	585,1%	- 100,0%	133,30	5,1%
Reversement 2/3 HLM			0,17	0,0%	- 100,0%	1,74	0,1%
Participation obligatoire nette sous forme de prêts	166,59	10,5%	153,15	9,1%	+ 8,8%	157,46	9,4%
Collecte totale nette PEEC	1 586,46	100,0%	1 686,29	100,0%	- 5,9%	1 670,68	100,0%
Collecte totale PEEC sous forme de subventions	1 419,87	89,5%	1 533,15	90,9%	- 7,4%	1 513,22	90,6%
Collecte totale nette PEEC sous forme de prêts	166,59	10,5%	153,15	9,1%	+ 8,8%	157,46	9,4%

Source : ANCOLS (recueils définitifs exercices 2017, 2016 et 2015)

La collecte reçue sous **forme de subventions** constitue une ressource définitivement acquise pour « Action Logement » et représente **89,5% de l'ensemble de la collecte totale** en 2017. Elle s'élève à **1 419,9 millions d'euros** et se confond avec la participation obligatoire du fait de l'arrêt de la compensation versée par l'État pour le passage de 10 à 20 salariés du seuil d'assujettissement à la PEEC. La loi de Finances 2017 avait

supprimé la compensation et l'exercice 2016 était le dernier exercice pour lequel Action Logement bénéficiait de cette ressource, ce qui explique la forte diminution de la collecte nette en 2017. Hors compensation de l'Etat, **les versements progressent de 1,4%**.

Quant à la PEEC reçue sous forme de prêts, elle constitue de par sa nature une ressource temporaire pour « Action Logement ». Elle s'élève à 167,0 millions d'euros en montant net, soit une hausse de 9,1% par rapport à 2016.

3.3 CESSIIONS D'ACTIFS ET RETOURS DE PRÊTS PEEC

Les données transmises par ALS ne font mention d'aucun produit sur cession d'actifs sur l'exercice 2017. Au titre des exercices 2015 et 2016, les produits de cessions d'actifs ont représenté respectivement un montant de 39,67 millions d'euros et un montant de 12,96 millions d'euros. L'article 6 de l'ordonnance du n°2016-1408 du 20 octobre 2016 précise que le groupe Action Logement dispose d'un délai de douze mois à compter de la publication de l'ordonnance, soit jusqu'au 20 octobre 2017 pour réaliser les opérations de réorganisation juridique (fusions, dissolutions sans liquidation, scissions, apports partiels d'actifs, transformations, augmentations et réductions de capital) bénéficiant d'un régime transitoire de neutralité fiscale. Afin de bénéficier de ce régime transitoire, les transferts de filiales entre les entités ALS et ALI ont été réalisés à la valeur nette comptable et n'ont pas été imposés fiscalement. Dans ce contexte, AL a transféré gratuitement l'intégralité des filiales des ex-CIL à Action Logement Immobilier (ALI), dont l'objet est de financer les filiales par des actions dans le logement social. Puis dans un second temps, ALI a transféré 8 filiales à ALS pour bénéficier d'une exonération fiscale.

Les retours de prêts accordés aux personnes morales atteignent 718,3 millions d'euros en 2017 (cf. Tableau 5), en **recul de 2,5%**. Ils représentent **44,2% du total des ressources issues des cessions d'actifs et retours de prêts**.

Les retours de prêts accordés aux personnes physiques s'élèvent à 906,4 millions en 2017 (cf. Tableau 5), soit une **baisse de 1,9%** par rapport à 2016. Ils représentent **55,8% du total des ressources endogènes d'Action Logement**.

Nous n'avons pas obtenu de détails sur la ventilation des retours de prêts selon la forme des financements ni selon le type d'opérations financées.

Tableau 5 : Cessions d'actifs et retours de prêts PEEC accordés aux personnes morales et aux personnes physiques de 2015 à 2017

Données en millions d'euros

Rubriques	Exercice 2017		Exercice 2016		Variation 2017/2016	Exercice 2015	
	Montant	%	Montant	%		Montant	%
Personnes morales	718,29	44,2%	736,71	44,4%	- 2,5%	709,95	42,4%
Personnes physiques	906,39	55,8%	924,12	55,6%	- 1,9%	966,18	57,6%
Total PEEC	1 624,69	100,0%	1 660,83	100,0%	- 2,2%	1 676,13	100,0%

Source : ANCOLS (recueils définitifs exercices 2017, 2016 et 2015)

3.4 FINANCEMENTS PEEC : PERSONNES MORALES

Les concours directs⁹ aux personnes morales augmentent de 17,3% par rapport à 2016 et s'élèvent à 1 582,4 millions d'euros en 2017 (cf. Tableau 6). Ce montant observé en 2017 pour les emplois PEEC est équidistant des enveloppes minimales et maximales prévues par la convention quinquennale.

Au titre de l'exercice 2017, le montant des financements accordés à l'AFL s'élève à 98,0 millions d'euros en 2017 contre 52,0 millions lors de l'exercice précédent conformément à l'avenant du 21 juillet 2016 de la convention quinquennale. A noter qu'en 2016, il s'agissait d'un financement sous forme de subventions alors que le financement correspond à du prêt sur l'exercice 2017.

L'évolution de la répartition des emplois par nature au profit des prêts et des souscriptions de titres est la suivante :

- ▶ 87,7% de prêts en 2017 contre 71,7% en 2016 ;
- ▶ Aucune souscription de titres en 2017 contre 19,8% en 2016 ;
- ▶ 12,3% de subventions et opérations assimilées en 2017 contre 8,5% de subventions et opérations assimilées en 2016.

La convention quinquennale 2015-2019 a prévu une enveloppe globale minimale de 1 370,0 millions d'euros et une enveloppe maximale de 1 859,0 millions d'euros pour 2017 concernant les concours aux personnes morales. À noter que ladite convention ne prévoit aucune enveloppe pour les subventions aux personnes morales au titre de l'exercice 2017.

Tableau 6 : Financements PEEC accordés aux personnes morales de 2015 à 2017

Données en millions d'euros

Rubriques	Exercice 2017		Exercice 2016		Variation 2017/2016	Exercice 2015	
	Montant	%	Montant	%		Montant	%
Prêts	1 388,24	87,7%	967,57	71,7%	+ 43,5%	1 015,77	63,0%
Titres			266,97	19,8%	- 100,0%	220,81	13,7%
Subventions	194,21	12,3%	114,82	8,5%	+ 69,1%	375,99	23,3%
Concours Personnes morales PEEC	1 582,44	100,0%	1 349,36	100,0%	+ 17,3%	1 612,56	100,0%

Source : ANCOLS (recueils définitifs exercices 2017, 2016 et 2015).

En 2017, les subventions comprennent 153,0 millions d'euros correspondant à la subvention versée par ALS à ALG visant à doter le capital d'ALI au titre du logement locatif social (70 M€) et du logement locatif intermédiaire (83 M€), soit les enveloppes maximales inscrites dans la convention quinquennale. En vertu de

⁹ Les concours analysés ici sont dits directs par opposition aux versements faits à des organismes et programmes nationaux qui sont des financements indirects pour les personnes morales constructeurs et bailleurs.

l'article L.313-19-1 du Code de la construction et de l'habitation, ALS est autorisée à verser des subventions à ALI et ALG pour le financement des charges et investissements nécessaires à leur fonctionnement. Si l'on retire les 153,0 millions de subventions relatives à la dotation en capital d'ALI, **les subventions de l'exercice s'élèvent à 41,2 millions d'euros par rapport à 114,8 millions d'euros en 2016**, soit une baisse significative. En effet, la convention quinquennale 2015-2019 **ne prévoit pas d'enveloppe** pour le financement sous forme de subventions. Les financements de l'exercice correspondent donc à des débloquages de fonds sur le solde de conventions signées sur les exercices antérieurs. La **hausse des financements sous forme de prêts** en 2017 de **43,5% se fait au détriment** des financements sous forme de subvention.

Les données régionales de gestion transmises présentent la répartition des financements accordés aux personnes morales selon le lieu de l'opération contrairement à auparavant où les données obtenues des ex-CIL étaient présentées selon la région du siège des collecteurs. L'analyse de ces données montre que les opérations situées en **Île-de-France** constituent les principales financées avec une quote-part de **56,4%**. La région **Auvergne-Rhône-Alpes** est également significative avec **10,7%** du total des investissements. Hormis les régions Île-de-France et Provence-Alpes-Côte d'Azur-Corse¹⁰, aucune autre région n'atteint un seuil de plus 5%.

3.5 FINANCEMENTS PEEC : PERSONNES PHYSIQUES

Les concours aux personnes physiques augmentent de 8,9% par rapport à 2016 et s'élèvent à **891,0 millions d'euros en 2017** (cf. Tableau 7). Ce montant observé dépasse le montant de l'enveloppe minimale fixée par la convention quinquennale.

La convention 2015-2019 a prévu une enveloppe globale **minimale de 800,0 millions d'euros** et une enveloppe globale **maximale de 1 080,0 millions d'euros pour 2017 pour les concours aux personnes physiques**.

Sur la base des données déclarées, 562,0 millions d'euros de prêts accession ont été accordés en 2017 et 97,5 millions d'euros de prêts travaux, soit un total de 659,5 millions d'euros. Ce montant correspond à 74,0% des concours accordés aux personnes physiques en 2017 et correspond à la fourchette maximale prévue par la convention quinquennale pour ces emplois. Les prêts accession indirects qui correspondent au PASS-FONCIER sous forme de bail à construction présentent un flux annuel nul depuis l'exercice 2014 car le dispositif du PASS FONCIER a pris fin depuis 2011.

Les prêts travaux voient leur niveau augmenter de 14,1% pour atteindre 97,5 millions d'euros en 2017 contre 85,4 millions d'euros en 2016. Ils constituent le second type de financement aux personnes physiques.

Les **prêts locatifs** représentent 10,0% du total des emplois destinés aux personnes physiques en 2017 et correspondent aux financements LOCA-PASS (prêt consenti à taux nul pour financer l'accès au logement locatif), avances et mises en jeu des garanties de loyer. Ils s'élèvent en **2017 à 89,2 millions d'euros**, soit un montant inférieur de 24,4% à celui de 118,0 millions d'euros observé en 2016. Quant aux **autres prêts (prêts MOBILI-PASS, prêts relais mobilité et aides aux salariés en difficulté)**, ils passent de 0,8 million d'euros en 2016 à **17,3 millions**. Ces variations sont imposées par l'application de la convention quinquennale.

Pour les exercices 2015 et 2016, les subventions personnes physiques correspondent aux subventions accordées aux personnes physiques bénéficiaires, aux aides assimilées à des subventions ainsi qu'au financement du poste GURL-VISALE-APAGL. Pour l'exercice 2017, le financement du poste GURL-VISALE a été

¹⁰ Dans le découpage régional utilisé par ALS, la région Corse est rattachée à la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.



réalisé par le fonds de garantie (cf. paragraphe 4, page 17) et de celui de l'APAGL a été réalisé via le fonds de fonctionnement. **Les subventions directes accordées aux personnes physiques** diminuent de 8,3% entre 2016 et 2017 pour s'établir à 125,0 millions d'euros.

Tableau 7 : Financements PEEC accordés aux personnes physiques de 2015 à 2017

Données en millions d'euros

Rubriques	Exercice 2017		Exercice 2016		Variation 2017/2016	Exercice 2015	
	Montant	%	Montant	%		Montant	%
Prêts accession directs et indirects	561,97	63,1%	477,93	58,4%	+ 17,6%	522,89	60,8%
Prêts travaux	97,52	10,9%	85,46	10,4%	+ 14,1%	80,37	9,3%
Prêts locatifs	89,20	10,0%	118,01	14,4%	- 24,4%	111,41	12,9%
Autres prêts	17,33	1,9%	0,78	0,1%	+ 999,9%	0,82	0,1%
Prêts personnes physiques (I)	766,02	86,0%	682,18	83,3%	+ 12,3%	715,49	83,1%
Subventions Personnes physiques (II)	125,01	14,0%	136,28	16,7%	- 8,3%	145,14	16,9%
Financements Personnes physiques PEEC (I+II)	891,04	100,0%	818,45	100,0%	+ 8,9%	860,63	100,0%

Note : Pour l'exercice 2017, les données présentées dans ce tableau correspondent à des données de gestion pouvant présenter des écarts avec les données comptables.

Source : ANCOLS (recueils définitifs exercices 2017, 2016 et 2015)

Note de lecture : Les aides assimilées à des subventions sont constituées des créances transformées en subventions et des créances irrécouvrables imputées sur les ressources de la participation à l'effort construction.

Sur la base des données déclarées par ALS, il ressort que les opérations domiciliées en Île-de-France constituent les principaux bénéficiaires de ces financements avec une quote-part de 23,9% en 2017. La deuxième région est la région Auvergne-Rhône-Alpes avec 15,3% du total des concours, suivie par la région Provence-Alpes-Côte d'Azur-Corse qui se détache avec 8,7% des financements.

3.6 CONTRIBUTIONS AUX POLITIQUES PUBLIQUES

Les politiques publiques nationales correspondent aux financements accordés à l'ANRU, au FNAL, à l'ANAH ainsi qu'aux ANIL et ADIL. Le détail de ces financements figure dans le Tableau 8 ci-après.

Selon les données qui nous ont été transmises par Action Logement Services, **les financements accordés au titre des opérations rentrant dans le cadre des politiques publiques nationales s'élèvent à 959,0 millions d'euros en 2017, ce montant est en baisse par rapport à 2016 et 2015.** Action Logement finance en 2017 la **rénovation urbaine pour 850 millions d'euros** (contre 910 millions d'euros en 2016 et 850 millions d'euros en 2015). En 2017, la convention quinquennale ne prévoit plus d'enveloppe allouée au FNAL, en 2016 le FNAL avait reçu une contribution de 100 millions d'euros. **L'ANAH voit également son financement diminué, il ne représente plus que 100 millions d'euros** contre 150 millions d'euros en 2016. Les financements réalisés respectent les enveloppes définies par la convention quinquennale 2015-2019. Pour rappel, l'avenant n°1 du 21 juillet 2016 de la convention quinquennale prévoyait le versement d'avances sous forme de subventions en 2017, au bénéfice de l'ANRU pour 60 millions d'euros et de l'ANAH pour 50 millions d'euros.

Tableau 8 : Financement des politiques publiques nationales

Données en millions d'euros

Rubriques	Exercice 2017		Exercice 2016		Variation 2017/2016	Exercice 2015	
	Montant	%	Montant	%		Montant	%
PNRU	850,00	88,6%	910,00	77,8%	- 6,6%	850,00	70,3%
ANAH	100,00	10,4%	150,00	12,8%	- 33,3%	50	4,1%
FNAL			100,00	8,6%	- 100,0%	300,00	24,8%
ANIL/ADIL	9,00	0,9%	9,00	0,8%		9,00	0,7%
Divers non ventilés						0,01	0,0%
Financements Politiques publiques nationales	959,00	100,0%	1 169,00	100,0%	- 18,0%	1 209,01	100,0%

Source : ANCOLS (recueils définitifs exercices 2017, 2016 et 2015).

4 RESSOURCES ET EMPLOIS DU FONDS DE GARANTIE

L'ordonnance n° 2016-1408 du 20 octobre 2016 relative à la réorganisation de la collecte de la participation des employeurs à l'effort de construction a créé un nouveau fonds pour ALS, le fonds de garantie. Le décret n° 2017-1730 du 21 décembre 2017 relatif à la gestion des fonds d'ALS est venu préciser le fonctionnement de ce fonds.

4.1 FONCTIONNEMENT DU FONDS DE GARANTIE

Le fonds de garantie est un fonds réservé aux opérations liées aux aides pour la sécurisation locative mises en place par Action Logement sous forme d'octroi de garantie. Ces opérations se décomposent en quatre dispositifs principaux : VISALE, Garantie Universelle des Risques Locatifs (GURL), Sécurisation des fonds accédant et les autres garanties. Avant l'ordonnance n° 2016-1408 du 20 octobre 2016, ces dispositifs étaient financés sur les fonds PEEC.

4.2 EMPLOIS ET RESSOURCES DU FONDS DE GARANTIE

Les ressources du fonds de garantie sont prélevées sur le fonds PEEC, conformément au 2°) de l'article L313-19-2 .I. En dehors de ce prélèvement, les ressources affectées à ces interventions sont issues d'une fraction des primes ou cotisations qui sont confiées à ALS par les organismes d'assurance qui proposent la souscription de contrats d'assurance contre le risque de loyers impayés respectant le cahier des charges sociales mentionné au g de l'article L. 313-3 du CCH. Ces ressources peuvent également inclure des contributions volontaires. Les emplois et ressources du fonds de garantie sont présentés dans le Tableau 9 ci-après.

Le fonds de garantie n'a bénéficié d'aucune ressource sur la période, seules des **subventions ont été versées** pour un montant total de **13,5 millions d'euros**. Les subventions versées aux personnes morales visent à permettre le financement de la GURL. Les autres subventions concernent l'activité VISALE pour 10,0 millions d'euros et -1,1 million d'euros pour l'activité GURL. Notons que la garantie des risques locatifs a pris fin courant janvier 2016 pour laisser place au dispositif VISALE à partir de février 2016.



Tableau 9 : Emplois et ressources du fonds de garantie

Données en millions d'euros

Rubriques	Exercice 2017		Exercice 2016		Variation 2017/2016	Exercice 2015	
	Montant	%	Montant	%		Montant	%
Ressources totales							
Subventions accordées aux personnes physiques							
Subventions accordées aux personnes morales (GURL)	4,68	34,6%	-1,15	100,0%	-506,6%	19,04	100,0%
Autres subventions VISALE	9,99	73,9%					
Autres subventions GURL	-1,15	-8,5%					
Autres subventions versées	8,84	65,4%					
Emplois totaux	13,52	100%	-1,15	100%	-1000%	19,04	100%
Flux financier Ressources - Emploi	-13,52		1,15			-19,04	

Source : ANCOLS (recueils définitifs exercices 2017, 2016 et 2015).

Note : Pour l'exercice 2016, les données de l'UESL ne permettent pas d'obtenir la répartition GURL/VISALE. Le dispositif VISALE a démarré au cours de l'exercice 2016.

5 RESSOURCES ET EMPLOIS DE LA PSEEC

5.1 SYNOPSIS DES RESSOURCES ET EMPLOIS PSEEC

Les articles R.313-29-2 et R.313-29-3 du CCH définissent les règles d'utilisation des fonds issus de la PSEEC (Participation Supplémentaire des Employeurs à l'Effort de Construction). Sur la période 2015-2017, l'analyse de la vision synoptique des flux nets observés pour les fonds PSEEC (cf. Tableau 10, ci-après) révèle les principaux constats suivants :

- ▶ aucune intervention sur fonds PSEEC n'a été réalisée sur l'exercice 2017 au profit des personnes morales ;
- ▶ **le financement des personnes physiques représente la totalité des nouvelles interventions réalisées en 2017 sur fonds PSEEC.** Les données montrent que **les concours nets au bénéfice des personnes physiques sont négatifs** sur la période 2015-2017 **pour 82,1 millions d'euros**, ce qui continue à renforcer les réserves de fonds PSEEC de la période.

5.2 COLLECTE PSEEC

La collecte nette totale s'élève à 7,5 millions d'euros pour l'exercice 2017 contre 9,6 millions d'euros pour l'exercice 2016, soit une diminution de 22,2%. Contrairement aux années précédentes, la collecte PSEEC est réalisée pour une part très significative sous forme de prêts : 60,9% en 2017 contre 46,4% en 2016 et 42,7% en 2015.

Tableau 10 : Vision synoptique des flux financiers nets observés au titre de la PSEEC

Données en millions d'euros

	Exercice 2017						Cumul 2015 - 2017					
	Nouvelles interventions (A)		Retours et remboursements (B)		Emplois nets (A-B)		Nouvelles interventions (A)		Retours et remboursements (B)		Emplois nets (A-B)	
Prêts			12,8		-12,8		20,6		46,3		-25,7	
Titres							0,8				0,8	
Subventions												
Total Personnes Morales			12,8	29,0%	-12,8	30,9%	21,4	43,5%	46,3	29,6%	-24,9	23,3%
Prêts	2,8		31,4		-28,7		27,5		110,0		-82,5	
Subventions	0,0				0,0		0,4				0,4	
Total Personnes Physiques	2,8	100,0%	31,4	71,0%	-28,7	69,1%	27,9	56,5%	110,0	70,4%	-82,1	76,7%
PNRU												
ANAH/FNAL												
ANIL/ADIL												
Total Politiques Publiques Nationales												
Total lié aux interventions [1]	2,8	100,0%	44,3	100,0%	-41,5	100,0%	49,3	100,0%	156,3	100,0%	-107,0	100,0%
Ressources d'emprunt												
Collecte	11,1		3,6		7,5		37,2		-318,6		355,9	
Flux d'emplois et de ressources [3+2-1] [4]	8,3		-40,6		49,0		-12,1		-474,9		462,9	

Légende des couleurs :

Flux financier positif	■
Flux financier à l'équilibre	■
Flux financier négatif	■

Source : ANCOLS (recueils définitifs exercices 2017, 2016 et 2015)

Notes de lecture : Les flux financiers expriment la différence entre les emplois (nouvelles interventions) et les ressources (retours et remboursements, la collecte nette et les cessions d'actifs). Lorsque les emplois sont supérieurs aux ressources, ces flux financiers sont positifs. Dans le cas contraire, ces flux financiers sont négatifs. Cette convention de signe ne s'applique qu'à la ligne [1] du tableau 10, ci-dessus.

La collecte nette est égale à la collecte brute diminuée des remboursements reçus sous forme de prêts. Les ressources d'emprunt nettes désignent les ressources d'emprunt diminuées des remboursements. Les « retours et remboursements » sont constitués des retours de prêts et des cessions d'actifs. La collecte nette PEC (PEEC, PSEEC, PEAEC) a vocation à être consommée au maximum pour financer les emplois.

Tableau 11 : PSEEC nette reçue de 2015 à 2017

Données en millions d'euros

Rubriques	Exercice 2017		Exercice 2016		Variation 2017/2016	Exercice 2015	
	Montant	%	Montant	%		Montant	%
Participation volontaire subventions	2,92	39,1%	5,14	53,6%	- 43,2%	4,79	57,3%
Participation volontaire nette sous forme de prêts	4,54	60,9%	4,45	46,4%	+ 2,0%	3,56	42,7%
Collecte totale nette PSEEC	7,46	100,0%	9,59	100,0%	- 22,2%	8,36	100,0%

Source : ANCOLS (recueils définitifs exercices 2017, 2016 et 2015)

La **collecte PSEEC** diminue de **22,2%** pour s'établir à **7,46 millions d'euros**. S'agissant de versements volontaires, elle fluctue selon la volonté de versement des entreprises.

5.3 CESSIIONS D'ACTIFS ET RETOURS DE PRÊTS PSEEC

Les ressources issues des cessions d'actifs (en valeur de sortie) et retours de prêts aux personnes morales sur fonds PSEEC représentent 29,0% des ressources endogènes sur fonds PSEEC et s'élèvent à 12,8 millions d'euros en 2017 contre 12,4 millions d'euros en 2016, soit une hausse de 3,0%.

Quant aux retours de prêts aux personnes physiques, ils diminuent de 13,0% et passent de 36,1 millions d'euros en 2016 à 31,4 millions d'euros en 2017.

Tableau 12 : Cessions d'actifs et retours de prêts PSEEC accordés aux personnes morales et aux personnes physiques de 2015 à 2017

Données en millions d'euros

Rubriques	Exercice 2017		Exercice 2016		Variation 2017/2016	Exercice 2015	
	Montant	%	Montant	%		Montant	%
Personnes morales	12,82	29,0%	12,45	25,6%	+ 3,0%	21,06	33,2%
Personnes physiques	31,45	71,0%	36,13	74,4%	- 13,0%	42,40	66,8%
Total PSEEC	44,27	100,0%	48,58	100,0%	- 8,9%	63,46	100,0%

Source : ANCOLS (recueils définitifs exercices 2017, 2016 et 2015)

5.4 FINANCEMENTS PSEEC : PERSONNES MORALES

En 2016, une importante baisse des financements aux personnes morales sous forme de prêts avait été constatée. Les prêts consentis étaient intégralement à destination d'entités du groupe Action Logement. Au titre de l'exercice 2017, aucun financement aux personnes morales¹¹ n'a été sollicité par les entreprises.

Tableau 13 : Financements PSEEC accordés aux personnes morales de 2015 à 2017

Données en millions d'euros

Rubriques	Exercice 2017		Exercice 2016		Variation 2017/2016	Exercice 2015	
	Montant	%	Montant	%		Montant	%
Prêts			6,28	94,9%	- 100,0%	14,33	96,6%
Titres			0,34	5,1%	- 100,0%	0,50	3,4%
Subventions							
Concours Personnes morales PSEEC			6,62	100,0%	- 100,0%	14,83	100,0%

Source : ANCOLS (recueils définitifs exercices 2017, 2016 et 2015)

5.5 FINANCEMENTS PSEEC : PERSONNES PHYSIQUES

Les concours aux personnes physiques sur fonds PSEEC sont essentiellement constitués de prêts (99,8%). On observe qu'ils diminuent de 73,8% par rapport à l'exercice 2016 passant de 10,5 millions d'euros à 2,8 millions d'euros en 2017. Ces aides sont versées selon les demandes des entreprises.

Tableau 14 : Financements PSEEC accordés aux personnes physiques de 2015 à 2017

Données en millions d'euros

Rubriques	Exercice 2017		Exercice 2016		Variation 2017/2016	Exercice 2015	
	Montant	%	Montant	%		Montant	%
Prêts Personnes physiques	2,75	99,8%	10,51	98,4%	- 73,8%	14,21	98,6%
Subventions Personnes physiques	0,00	0,2%	0,17	1,6%	- 97,2%	0,21	1,4%
Concours Personnes physiques PSEEC (A)	2,76	100,0%	10,68	100,0%	- 74,2%	14,42	100,0%

Source : ANCOLS (recueils définitifs exercices 2017, 2016 et 2015)

¹¹ Dans la convention quinquennale 2018-2022, il est prévu un complément de financement de l'AFL sous forme de subventions prélevé sur les réserves du fonds PSEEC à hauteur de 300 millions d'euros.

6 RESSOURCES ET EMPLOIS DE LA PEAEC

6.1 SYNOPSIS DES RESSOURCES ET EMPLOIS PEAEC

Le fonctionnement de la participation des employeurs agricoles à l'effort de construction (« PEAEC ») ou « PEEC agricole » est codifié aux articles L.716-2 à L.716.5 du Code rural et de la pêche maritime. La vision synoptique des flux financiers nets observés pour les fonds PEAEC (cf. Tableau 15) montre que les financements sont exclusivement dédiés aux personnes physiques dans le cadre de la PEAEC sur l'exercice 2017. Il en était de même pour les exercices 2015 et 2016.

Tableau 15 : Vision synoptique des flux financiers nets observés au titre de la PEAEC

Données en millions d'euros

	Exercice 2017						Cumul 2015 - 2017					
	Emplois et ressources externes (A)		Retours et remboursements (B)		Emplois nets (A-B)		Emplois et ressources externes (A)		Retours et remboursements (B)		Emplois nets (A-B)	
Prêts												
Titres												
Subventions												
Total Personnes Morales												
Prêts	9,7	95,4%	7,1	100,0%	2,6	84,6%	32,8	96,6%	18,1	100,0%	14,6	92,7%
Subventions	0,5	4,6%			0,5		1,2				1,2	
Total Personnes Physiques	10,1	100,0%	7,1	100,0%	3,0	100,0%	33,9	100,0%	18,1	100,0%	15,8	100,0%
PNRU												
ANAH/FNAL												
ANIL/ADIL												
Total Politiques Publiques Nationales												
Total lié aux interventions [1]	10,1	100,0%	7,1	100,0%	3,0	100,0%	33,9	100,0%	18,1	100,0%	15,8	100,0%
Ressources d'emprunt												
Collecte	23,7				23,7		68,6				68,6	
Flux d'emplois et de ressources [3+2-1]	13,5		-7,1		20,6		34,7		-18,1		52,8	

Légende des couleurs :

- Flux financier positif ■
- Flux financier à l'équilibre ■
- Flux financier négatif ■

Source : ANCOLS (recueils définitifs exercices 2017, 2016 et 2015)

Notes de lecture : Les flux financiers expriment la différence entre les emplois (nouvelles interventions) et les ressources (retours et remboursements, la collecte nette et les cessions d'actifs). Lorsque les emplois sont supérieurs aux ressources, ces flux financiers sont positifs. Dans le cas contraire, ces flux financiers sont négatifs. Cette convention de signe ne s'applique qu'à la ligne [1] du tableau 15, ci-dessus. La collecte nette est égale à la collecte brute diminuée des remboursements reçus sous forme de prêts. Les ressources d'emprunt nettes désignent les ressources d'emprunt diminuées des remboursements. Les « retours et remboursements » sont constitués des retours de prêts et des cessions d'actifs. La collecte nette PEC (PEEC, PSEEC, PEAEC) a vocation à être consommée au maximum pour financer les emplois.

Les financements accordés aux personnes physiques génèrent une contribution nette positive de 3,0 millions d'euros pour l'exercice 2017. Les différentes catégories d'emplois sont positives ou à l'équilibre sur la période 2015 à 2017.

Les ressources de la PEAEC progressent sur la période 2015-2017 (30,7 millions d'euros en 2017, 28,8 millions d'euros en 2016 et 27,2 millions d'euros en 2015), et demeurent largement supérieures aux emplois (10,1 millions d'euros en 2017, 11,7 millions d'euros en 2016 et 12,1 millions d'euros en 2015). L'évolution de la

PEAEC met en exergue une distorsion entre le niveau des emplois de la PEAEC par rapport à son niveau de ressources en comparaison des mêmes agrégats de la PEEC.

L'excédent de trésorerie cumulé depuis l'exercice 2008 s'élève à 177,3 millions d'euros sur le fonds PEAEC.

6.2 COLLECTE PEAEC

La collecte totale effectuée auprès des employeurs agricoles occupant au minimum 50 salariés agricoles s'élève à 23,7 millions d'euros en 2017, soit une hausse de 3,4% par rapport à 2016 (cf. Tableau 16, ci-dessous).

Tableau 16 : PEAEC nette reçue de 2015 à 2017

Données en millions d'euros

Rubriques	Exercice 2017		Exercice 2016		Variation 2017/2016	Exercice 2015	
	Montant	%	Montant	%		Montant	%
Participation obligatoire subventions	23,65	100,0%	22,88	100,0%	+ 3,4%	22,06	100,0%
Collecte totale PEAEC	23,65	100,0%	22,88	100,0%	+ 3,4%	22,06	100,0%

Source : ANCOLS (recueils définitifs exercices 2017, 2016 et 2015)

6.3 CESSIONS D'ACTIFS ET RETOURS DE PRÊTS PEAEC

Les retours de prêts pour 2017 s'élèvent à 7,1 millions d'euros. Ils sont entièrement issus des prêts accordés à des personnes physiques (cf. Tableau 17, ci-dessous).

Tableau 17 : Cessions d'actifs et retours de prêts PEAEC accordés aux personnes morales et aux personnes physiques de 2015 à 2017

Données en millions d'euros

Rubriques	Exercice 2017		Exercice 2016		Variation 2017/2016	Exercice 2015	
	Montant	%	Montant	%		Montant	%
Retours prêts Personnes morales							
Retours prêts Personnes physiques	7,09	100,0%	5,90	100,0%	+ 20,2%	5,14	100,0%
Retours prêts PEAEC	7,09	100,0%	5,90	100,0%	+ 20,2%	5,14	100,0%

Source : ANCOLS (recueils définitifs exercices 2017, 2016 et 2015)

Note : L'Agence n'a pas obtenu de données détaillées par nature sur les retours de prêts personnes physiques

6.4 FINANCEMENTS PEAEC : PERSONNES MORALES

L'Agence constate l'absence de financements au profit de personnes morales au cours de l'exercice 2017.

6.5 FINANCEMENTS PEAEC : PERSONNES PHYSIQUES

Les emplois réalisés en 2017 au titre de la PEAEC s'élèvent à 10,1 millions d'euros (cf. Tableau 18, ci-dessous) et sont intégralement au bénéfice des personnes physiques. Ces derniers concernent essentiellement les prêts pour 9,7 millions d'euros. Ils **diminuent de 15%** sur la période car ALS a reçu moins de demande des adhérents. Cette baisse est principalement liée aux prêts accession directs qui diminuent de 1,4 million d'euros pour s'établir à 6,9 millions d'euros à fin 2017.

Au titre de l'exercice 2017, un nouveau produit est né : AGRI-OFFRE-LOCATIVE.

Tableau 18 : Synthèse des financements accordés aux personnes physiques de 2015 à 2017

Données en millions d'euros

Rubriques	Exercice 2017		Exercice 2016		Variation 2017/2016	Exercice 2015	
	Montant	%	Montant	%		Montant	%
Prêts accession directs	6,90	71,4%	8,28	72,7%	- 16,6%	7,99	68,2%
Prêts travaux	2,64	27,3%	3,00	26,3%	- 11,9%	3,62	30,9%
Prêts locatifs	0,11	1,1%	0,11	0,9%	+ 4,0%	0,11	0,9%
Autres prêts	0,02	0,2%					
Prêts Personnes physiques	9,67	95,4%	11,38	97,2%	- 15,0%	11,72	97,0%
Subventions Personnes physiques	0,47	4,6%	0,32	2,8%	+ 45,5%	0,36	3,0%
Concours Personnes physiques - PEAC	10,14	100,0%	11,70	100,0%	- 13,3%	12,08	100,0%

Source : ANCOLS (recueils définitifs exercices 2017, 2016 et 2015)

7 RESSOURCES ET EMPLOIS DU FONDS DE FONCTIONNEMENT

7.1 FONCTIONNEMENT DU FONDS

Le fonds de fonctionnement est une émanation de l'ancien fonds de gestion courante. Il a pour but de gérer les investissements et les charges nécessaires au fonctionnement d'ALS, d'ALG et de l'APAGL. Son fonctionnement est décrit dans le décret relatif à la gestion des fonds d'ALS. L'article L313-12-2 du Code de la construction et de l'habitation précise que les ressources de ce fonds sont issues de prélèvements effectués sur les quatre autres fonds dans des conditions fixées par arrêté conjoint des ministres chargés de l'économie, du logement et du budget et, le cas échéant, d'emprunts dédiés au financement d'investissements nécessaires au fonctionnement de ces organismes.

7.2 EMPLOIS ET RESSOURCES DU FONDS DE FONCTIONNEMENT

Le fonds de fonctionnement présente un résultat nul à la clôture, les prélèvements effectués sur les autres fonds permettent d'établir cet équilibre.

Le tableau ci-dessous présente les ressources nettes issues de l'activité. Un agrégat équivalent à la notion classique de « capacité d'autofinancement » est utilisé, égal au résultat net de gestion courante, hors éléments non représentatifs de flux effectifs d'emplois ou de ressources et hors produits de cessions.

Ce tableau met en évidence un flux net constamment négatif atteignant 270,0 millions d'euros en 2017. Il s'agit donc d'une insuffisance de ressources, le fonctionnement des entités citées ci-dessus est ainsi un consommateur net de ressources.

Les données 2017 sont difficilement comparables avec celles des exercices antérieurs qui présentent les flux mouvementant le fonds de gestion courante. L'ordonnance du 21 juillet 2016 a supprimé le fonds de gestion courante pour créer le fonds de fonctionnement. Toutefois, le fonds de fonctionnement ne se substitue pas totalement au fonds de gestion courante étant donné notamment les règles définies dans le décret de gestion des fonds. Par exemple, on peut citer les évolutions suivantes :

- ▶ Les produits et charges financières étaient auparavant exclusivement imputés dans le fonds de gestion courante, maintenant ces flux sont comptabilisés dans le fonds auquel se rattache l'opération qui leur est associée ;
- ▶ Les charges de personnel et les impôts et taxes étaient ventilés par fonds, ils sont désormais imputés intégralement dans le fonds de fonctionnement.

Données en millions d'euros

Rubriques	Exercice 2017			Exercice 2016			Exercice 2015	
	Montant	%	Variation	Montant	%	Variation	Montant	%
Prestations de services	11,49	99,2%	- 9,2%	12,65	4,8%	- 8,7%	13,85	5,2%
Subventions d'exploitation	0,00	0,0%	- 101,7%	0,05	0,0%	- 37,8%	0,08	0,0%
Autres produits de gestion courante			- 100,0%	3,10	1,2%	+ 32,2%	2,34	0,9%
Produits financiers	0,02	0,2%	- 100,0%	236,39	90,2%	- 4,8%	248,37	92,5%
Produits exceptionnels	0,08	0,7%	- 99,2%	9,86	3,8%	+ 163,0%	3,75	1,4%
Flux lié aux produits de gestion courante (A)	11,58	100,0%	- 95,6%	262,05	100,0%	- 2,4%	268,40	100,0%
Achats	3,34	28,8%	+ 53,4%	2,18	0,8%	- 9,5%	2,40	0,9%
Services extérieurs	48,46	418,5%	- 62,6%	129,43	49,4%	- 1,9%	131,98	49,2%
Autres services extérieurs	31,90	275,5%	- 45,9%	59,02	22,5%	+ 21,1%	48,74	18,2%
Impôts, taxes et versements assimilés	16,50	142,5%	+ 50,2%	10,99	4,2%	+ 0,8%	10,89	4,1%
Charges de personnel	177,09	1529,3%	+ 62,1%	109,22	41,7%	- 0,4%	109,64	40,8%
Autres charges de gestion courante	3,30	28,5%	- 85,4%	22,52	8,6%	+ 32,1%	17,05	6,4%
Charges financières			- 100,0%	3,81	1,5%	+ 114,9%	1,77	0,7%
Charges exceptionnelles	1,13	9,8%	- 56,7%	2,61	1,0%	- 1,4%	2,65	1,0%
Participation des salariés - Impôt sur les bénéfices	-0,07	-0,6%	- 101,7%	4,28	1,6%	- 15,2%	5,04	1,9%
Flux lié aux charges de gestion courante (B)	281,65	2432,3%	- 18,1%	344,04	131,3%	+ 4,2%	330,17	123,0%
Flux net lié à la gestion courante (A-B)	-270,07	-2332,3%	+ 229,4%	-81,99	-31,3%	+ 32,7%	-61,77	-23,0%

Source : ANCOLS (recueils définitifs exercices 2017, 2016 et 2015)

Afin de financer le fonds de fonctionnement, une subvention inter-fonds de 318,2 millions d'euros est versée au fonds de fonctionnement. Cette subvention est financée par les fonds techniques (PEEC, PSEEC, PEAC et Garantie) selon des clés de répartition figurant dans le rescrit fiscal obtenu par ALS en date du 19 octobre 2017.

Par ailleurs, sur l'exercice 2017, le fonds de fonctionnement a réalisé les financements suivants sous forme de subventions :

- ▶ 11,3 millions d'euros pour ALI ;
- ▶ 10,7 millions d'euros pour ALS ;
- ▶ 4,3 millions d'euros pour l'APAGL, l'APAGL étant auparavant financée par le biais du fonds PEEC.

ANNEXE



Synthèse sur la réalisation des objectifs d'emplois

Données en millions d'euros

Rubriques	Exercice 2017				Exercice 2016		Exercice 2015	
	Minimum	Maximum	Réalisé	%	Réalisé	%	Réalisé	%
Concours Personnes physiques (A)⁽¹⁾	800,0	1 080,0	891,0	26,0%	818,5	24,5%	860,6	23,4%
PASS-FONCIER (*)					0,0	0,0%	0,0	0,0%
Prêts accession	678,0	660,0	562,0	16,4%	458,7	13,7%	500,6	13,6%
Prêts travaux			97,5	2,8%	84,7	2,5%	78,7	2,1%
Autres aides personnes physiques		298,0	231,5	6,7%	269,4	8,1%	256,2	7,0%
GURL et APAGL (**)	122,0	122,0			5,7	0,2%	24,2	0,7%
Emplois non ventilés Personnes physiques					0,0	0,0%	0,9	0,0%
Concours Personnes morales (B)⁽¹⁾	1 370,0	1 859,0	1 582,4	46,1%	1 349,4	40,4%	1 613,3	43,8%
Dont								
Logement locatif social (LLS)								
Subventions et bonification de prêts aux OLS	(a)	100,0	41,2	1,2%	58,1	1,7%	152,6	4,1%
Fonds propres	(a)	70,0			267,0	8,0%	220,8	6,0%
Prêts PLUS/PLAI et LTTS (DOM)	625,0	(b)	626,8	18,3%	734,1	22,0%	744,9	20,2%
Prêts PLS et PSLA	(a)	196,0	194,7	5,7%				
Prêts réhabilitation	(a)	70,0	68,6	2,0%				
Préfinancements					77,0	2,3%	128,7	3,5%
Prêts in fine	160,0	(b)	162,9	4,7%	68,8	2,1%	45,4	1,2%
Structures collectives (***)	115,0	(b)	130,0	3,8%	72,1	2,2%	92,2	2,5%
Actions dans les territoires spécifiques	(****)	(****)	26,2	0,8%	7,7	0,2%	6,6	0,2%
Logement locatif intermédiaire (LLI)								
Accès au logement des jeunes	(****)	(****)			5,5	0,2%	15,0	0,4%
Fonds propres - log. familial et colocation	116,0	83,0						
Prêts PLI - logement familial et colocation		83,0	81,1	2,4%				
Politiques nationales Action Logement								
Prêts AFL	149,0	149,0	98,0	2,9%			200,0	5,4%
Subventions AFL	26,0	26,0			52,0	1,6%		
Hors convention quinquennale 2015-2019								
Emplois non ventilés Personnes morales ⁽²⁾			153,0		2,2	0,1%	1,7	0,0%
Financement Politiques publiques nationales (B)⁽¹⁾	959,0	959,0	959,0	27,9%	1 169,0	35,0%	1 209,0	32,8%
Financement PNRU	850,0	850,0	850,0	24,8%	910,0	27,3%	850,0	23,1%
Financement ANAH	100,0	100,0	100,0	2,9%	250,0	7,5%	350,0	9,5%
Financement FNAL								
Financement de l'ANIL et des ADIL	9,0	9,0	9,0	0,3%	9,0	0,3%	9,0	0,2%
Emplois non ventilés Politiques publiques nationales					0,0	0,0%	0,0	0,0%
Enveloppe totale (D) = (A+B+C)	3 129,0	3 898,0	3 432,5	100,0%	3 336,9	100,0%	3 682,9	100,0%

(1) Les concours aux personnes physiques, aux personnes morales et aux politiques publiques nationales sont présentés avant ajustements pour engagements et provisions.

(2) Les 153 millions d'euros qui figurent en emplois non ventilés personnes morales correspondent à la subvention versée à ALG et visant à doter le capital d'ALI. Il est prévu par l'ordonnance n° 2016-1408 du 20 octobre 2016 qu'ALS peut recevoir des subventions des entités qu'elle détient.

(a) Aucun minimum spécifique n'est prévu pour ces emplois.

(b) Aucun maximum spécifique n'est prévu pour ces emplois.

(*) L'enveloppe relative à cet emploi n'est pas scindée entre le logement social et le logement intermédiaire. Elle est globalisée dans les enveloppes relatives au logement social.

(**) Au titre de l'exercice 2017, le financement de l'APAGL a été réalisé par le biais du fonds de fonctionnement. Il ne figure donc pas dans ce tableau.

(***) La catégorie "Structures collectives" comprend les dépenses réalisées pour le financement des foyers de travailleurs migrants (FTM) à hauteur de 75,6 millions d'euros. Pour rappel, la convention quinquennale 2015-2019 ne prévoit pas d'enveloppe dédiée au financement de cet emploi.

(****) La convention quinquennale 2015-2019 ne prévoit pas d'enveloppes spécifiques pour ces emplois correspondant à des besoins qui seront couverts via les autres rubriques.